

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-667

présenté par
M. Morin

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIREIl s'agit de revenir au régime applicable au 1^{er} janvier 2012.